

Image not found or type unknown



pension alimentaire enfant majeur

Par **35rhums**, le **03/07/2019** à **21:14**

Je verse actuellement une pension alimentaire pour mon fils à mon ex épouse. Mon fils étant majeur et ayant quitté le domicile de sa mère pour prendre une colocation avec d'autres étudiants ai-je le droit de verser directement cette pension alimentaire à mon fils sans passer par le juge des affaires familiales?

Par **Visiteur**, le **03/07/2019** à **22:48**

Vous êtes prié de respecter les CGU du site,...

BONJOUR !!!

Vous pouvez, je l'ai fait en plein accord avec la maman, mais si la mère s'y oppose, c'est bien le juge qu'il faut solliciter.